



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 090-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.148

Déposée le : 26.05.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Sancar (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.06.2021

N° d'ACE : 1180/2021 du 20 octobre 2021
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié

Prévention santé des personnes migrantes dans le canton de Berne

Les migrantes et les migrants qui vivent en Suisse depuis longtemps considèrent que leur état de santé est moins bon que celui de la population autochtone. Quant aux personnes arrivées depuis peu, elles présentent un meilleur état de santé que celles présentes en Suisse depuis plus de temps. Parmi ces dernières, les femmes et les personnes âgées sont particulièrement touchées par les problèmes de santé.

Outre les facteurs généraux (niveau de formation, activité professionnelle, etc.) influant sur la santé de tous les groupes de population, il existe aussi des facteurs spécifiques à la migration qui expliquent une partie des différences entre les autochtones et la population immigrée. Ainsi, de bonnes compétences linguistiques et les connaissances du système de soins s'accompagnent d'un meilleur état de santé. Ce constat est particulièrement important dans le contexte de la prévention, notamment en matière d'alimentation, d'activité physique, de famille et de dépendances. Il faut toujours accorder une attention particulière à ce que les personnes migrantes soient informées des messages de prévention et les comprennent, et aussi à ce qu'elles aient la possibilité de formuler leurs propres besoins concernant leur santé.

Cela vaut en particulier pour les migrantes et les migrants dont les connaissances linguistiques sont faibles et qui éprouvent par conséquent des difficultés à accéder aux médias et au débat public. Afin que les messages de prévention leur parviennent, des mesures spécifiques sont nécessaires, à l'instar du recours à des médiatrices et médiateurs. Il faut aussi et surtout du temps pour expliquer les messages de prévention. Les personnes immigrées exerçant une fonction de médiation entretiennent de nombreux liens dans leur communauté et dans ses associations et peuvent être sollicitées pour jouer ce rôle.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel des mesures s'imposent dans le domaine de la prévention de la santé publique en ce qui concerne certains groupes de personnes migrantes ?
2. Dans l'affirmative, de quelle manière peut-il étendre et approfondir la coopération avec les migrantes et les migrants et leurs organisations en ce qui concerne la prévention santé dans le canton de Berne ?
3. De quelle manière peut-on former de manière ciblée les médiatrices et les médiateurs issu·e·s de la migration à des tâches de prévention santé ?

Motivation de l'urgence : en raison de la pandémie, la question de la prévention est d'une grande actualité. Parmi les groupes vulnérables, de nombreuses femmes sont par ailleurs exposées à une pression économique supplémentaire, puisqu'elles travaillent dans les secteurs à bas salaires particulièrement touchés par la crise.

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteur·e·s de l'interpellation et reconnaît l'existence de besoins en ce qui concerne l'information et la sensibilisation, sans toutefois considérer qu'un retard doit être rattrapé. Renforcer la compétence de la population bernoise en matière de santé, notamment celle des groupes vulnérables, est l'une de ses préoccupations – laquelle figure d'ailleurs dans la stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030.

Question 2

La coopération avec les migrant·e·s et leurs organisations fonctionne déjà bien. Par exemple, dans le cadre d'offres et de projets relevant du domaine de la promotion de la santé et de la prévention et visant des groupes vulnérables (notamment des migrant·e·s), les fournisseurs de prestations associent les interlocutrices et interlocuteurs clés des communautés concernées, sont en contact avec les organisations ou encore travaillent main dans la main avec des interprètes.

L'élaboration de la stratégie partielle Promotion de la santé et prévention sera l'occasion d'examiner plus en détail si les groupes vulnérables ont effectivement été atteints et donc d'évaluer la collaboration avec les migrant·e·s et leurs organisations ; le cas échéant, des mesures plus approfondies pourront être préconisées.

Question 3

La transmission de connaissances, le soutien et la responsabilisation des individus dans leur langue d'origine constituent la pierre angulaire de la promotion de la santé, tout particulièrement s'agissant de la population issue de la migration. Les médiatrices et médiateurs issu·e·s de la migration peuvent, comme bien d'autres, s'engager au sein de leur communauté pour devenir des personnes clés ; elles et ils sont alors formé·e·s et coaché·e·s par les porteurs de projets, afin que la collaboration soit ouverte au plus grand nombre. Les échanges qui en résultent permettent de prendre en considération les besoins spécifiques des personnes-clés et des organisations. Le Conseil-exécutif estime qu'une formation standardisée représenterait un obstacle trop important à l'intégration des personnes clés et donc des groupes vulnérables avec lesquelles elles sont en relation.

Destinataire
– Grand Conseil